



COALITION IVOIRIENNE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

CI CPI

**ALLOCUTION DE M. ALI OUATTARA
PRESIDENT DE LA COALITION IVOIRIENNE POUR LA CPI
A LA 16^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES
NEW YORK, 8 DECEMBRE 2017**

**SPPECH BY Mr. ALI OUATTARA
PRESIDENT OF THE THE IVORIAN COALITION FOR THE ICC
16TH SESSION OF THE ASSEMBLY OF STATES PARTIES
NEW YORK, DECEMBER 8 2017**

*L'allocution prononcée fait foi
Check against delivery*

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Collègues de la société civile

Le Statut de Rome portant création de la CPI a été signé par l'Etat de Côte d'Ivoire le 30 novembre 1998. Des raisons liées à l'incompatibilité de ce traité avec la Constitution ivoirienne du 1^{er} août 2000 soulevées par le Conseil Constitutionnel ont souvent été évoquées pour justifier l'impossibilité en l'état de sa ratification. C'est donc le 15 février 2013 que la Côte d'Ivoire a ratifié le Statut de Rome instituant la CPI.

La Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI CPI), et les organisations des Droits Humains en Côte d'Ivoire, soucieuses de la protection et de la défense des Droits de la personne Humaine, conscientes que la CPI peut mettre fin à l'impunité, sanctionner les auteurs de crimes les plus graves, y compris les crimes sexuels et à caractère sexiste et surtout ramener une paix durable à travers une justice indépendante et impartiale, ont toujours œuvré depuis la crise militaro-politique de 2002 pour que justice soit rendue aux nombreuses victimes des crimes de guerre et crimes contre l'humanité de tous les bords politiques. La société civile ivoirienne a donc accueilli favorablement l'ouverture d'enquête en Côte d'Ivoire sur toutes les périodes du conflit.

Toutefois, la stratégie d'enquêtes et de poursuites du procureur est aujourd'hui toujours sujette à controverse. Nous croyons qu'elle devra rester la plus objective et impartiale possible pour ne pas laisser aux populations ivoiriennes et aux victimes de cette crise, le sentiment d'une justice à deux vitesses, une justice des vainqueurs. Le fait que pour l'instant, seul un camp a fait l'objet de poursuite de la CPI, le fait que jusqu'à ce jour, trois mandats d'arrêt ont été émis pour une seule des parties belligérantes, met en cause la crédibilité de la Cour et à mal la réconciliation nationale. La condition pour une paix durable en Côte d'Ivoire, c'est la prise en compte devant la CPI, des auteurs de crimes de toutes les parties impliquées. Il faut éviter la répétition des crimes par les bourreaux et la vengeance pour les victimes. Même si le bureau du procureur nous a rassuré par rapport aux enquêtes relatives à Côte d'Ivoire 2. Pour le moment, il n'y a aucune visibilité, aucun résultat.

L'impunité d'aujourd'hui est le crime de demain.

Le pays sort à peine d'une crise profondément violente qui a atteint son paroxysme lors des violences post électorales de novembre 2010, qui ont causé une grande souffrance à tous les groupes politiques, régionaux et religieux. L'acceptation en octobre 2011 par les juges pour l'ouverture d'une enquête avait suscité beaucoup d'espoir pour les milliers de victimes qui soutenaient dans leur ensemble la Cour. Malheureusement, force est de constater que la situation des victimes n'a pas changé depuis l'ouverture de cette enquête et le démarrage du procès de Laurent Gbagbo et de Blé Goudé. Et la frustration continue de monter. Un grand nombre de victimes ne croient plus en la CPI. Elles trouvent les procédures longues, se sentent abandonnées tant au niveau de leur participation qu'au niveau de leur prise en charge aussi bien par le Greffe que par le Fonds au profit des victimes. (Rapport de sondage Coalition Ivoirienne pour la CPI 2015)

Le Fonds au profit des victimes qui vient d'ouvrir un programme à Abidjan doit rapidement entrer en action afin de soulager les victimes dans leur ensemble mais surtout pour celles encore dans des situations précaires et de détresse. Nous lançons dans ce sens là un appel aux bailleurs de fonds de maintenir leur soutien envers le Fonds au profit des victimes afin qu'il puisse mettre en œuvre ses activités.

La volonté politique des autorités ivoiriennes en faveur de la CPI corroborée par les étapes franchies par la Côte d'Ivoire ces dernières années dans la ratification du Statut de Rome instituant la CPI et dernièrement par la déclaration du président ivoirien affirmant ne pas se retirer de la CPI, constituent un signal fort pour la CPI afin qu'elle puisse jouer son rôle d'arbitre juste et équitable dans l'enquête actuelle et les enquêtes à venir.

Toutefois, la Côte d'Ivoire doit continuer de coopérer avec la CPI même si beaucoup d'efforts sont faits actuellement par le pays dans le cadre de la complémentarité (procès Mme Simone Gbagbo).

Dans le même temps, et afin de surmonter ces nombreux défis, la CPI doit avoir une attitude proactive pour engager la population, en intensifiant ses activités de communication et de sensibilisation (le personnel du bureau local d'Abidjan doit être renforcé et la nomination d'un nouveau coordonnateur chargé de la sensibilisation doit pouvoir apporter un plus et rendre plus efficace le travail de la Cour en intensifiant sa présence sur le terrain) pour combattre la

désinformation menée par des personnages puissants et dans les médias, pour former l'opinion sur l'éventail de problèmes liées aux victimes, et améliorer l'efficacité de son administration de la justice.

Au final, la crédibilité de la CPI et celle de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire dépendront de la capacité de la Cour à répondre et à gérer les attentes des victimes en matière de justice. Par conséquent, investir dans la justice aujourd'hui signifie faire des économies demain, au niveau financier mais également en termes de vies humaines. La justice c'est donc la paix durable et le développement harmonieux de nos Etats.

Excellencies,
Ladies and gentlemen,
Civil society colleagues

The Rome Statute the founding treaty of the ICC was signed by the State of Côte d'Ivoire on 30 November 1998. Reasons related to the incompatibility of this treaty with the Ivorian Constitution of 1 August 2000 raised by the Constitutional Council have often been put forward to justify the impossibility for the State to ratify the Treaty. This explains why Côte d'Ivoire only ratified the Rome Statute on February 15, 2013.

The Ivorian Coalition for the International Criminal Court (IC ICC), and Ivorian Human Rights Organizations, promoting the protection of Human Rights, aware that the ICC can put an end to impunity, punish the perpetrators of the most serious crimes, including sexual and gender-based crimes and, in particular bring back a lasting peace through an independent and impartial justice, have always worked for advancing justice for the many victims of war crimes and crimes against humanity since the political and military crisis of 2002. The Ivorian civil society has therefore welcomed the opening of the situation in Côte d'Ivoire concerning all periods of the conflict.

However, the prosecutor's investigation and prosecutorial strategy is still controversial to this day and we believe it has to remain as objective and impartial as possible so as not to leave, to the Ivorian populations and to the victims of this crisis, with the feeling that there is a two-tier justice system, a justice of the victors. The fact that only one side has been prosecuted by the ICC so far and that so far three arrest warrants have been issued only against one of the concerned parties, questions the credibility of the Court and threatens the national reconciliation process. The condition for lasting peace in Côte d'Ivoire is to have the ICC's investigation to look into the perpetrators of crimes committed by all parties involved. It is necessary to avoid the recurrence of crimes by the executioners and the revenge for the victims. Even if the prosecutor's office has reassured us about the situation of Côte d'Ivoire 2, at the moment there is no visibility, no results.

The impunity of today is the crime of tomorrow.

The country has barely emerged from a deep violent crisis that reached its peak during the post-election violence of November 2010, which caused great suffering to all political, regional and religious groups. The judges' acceptance of the opening of an investigation in October 2011 raised a lot of hope for the thousands of victims who supported the Court as a whole. Unfortunately, it is clear that the victims' situation has not changed since the opening of the situation and the start of the trial of Laurent Gbagbo and Blé Goudé. And the frustration continues to rise. Many victims no longer believe in the ICC. They find the proceedings lengthy, feel abandoned both in terms of their participation and their level of care, both by the Registry and the Trust Fund for Victims. (Ivorian Coalition Survey Report for the ICC, 2015).

The Trust Fund for Victims, which has just opened a program in Abidjan, must quickly take action to bring relief to all the victims, particularly those who are still in precarious situations and in distress. In this regard, we call on donors to continue support the Trust Fund for Victims so that it can implement its activities.

The political will of the Ivorian authorities in favor of the ICC, corroborated by the steps taken by Côte d'Ivoire in recent years towards the ratification of the Rome Statute and the declaration of the Ivorian President claiming not to withdraw from the ICC, is a strong signal for the ICC to play its role as a fair and just referee in the current and future investigations.

However, Côte d'Ivoire must continue to cooperate with the ICC even if a lot of efforts are being made by the country in the framework of complementarity (trial Ms. Simone Gbagbo).

At the same time, and in order to overcome these many challenges, the ICC must have a proactive attitude to engage the population, by intensifying its communication and outreach activities (the staff of the ICC field office in Abidjan needs to be strengthened and the appointment of a new outreach coordinator must be enabled to add value and make the Court's work more effective by increasing its presence on the ground) to combat the misinformation carried out by powerful figures and in the media, to inform the

public opinion on the range of victim-related issues, and improve the efficiency of the administration of justice.

Ultimately, the credibility of the ICC and the rule of law in Côte d'Ivoire will depend on the Court's ability to respond to and manage victims' expectations of justice. Therefore, investing in justice today means savings tomorrow, both financially and in terms of human lives. Justice is therefore the lasting peace and the harmonious development of our States.